

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**



Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Lundi 11 Mai 2026 à 18h00**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260511-D2026-5-4-5j-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2026

Publication : 21/05/2026

**Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.**

**Date de convocation :  
 30 avril 2026 et 5 mai 2026**

Nombre de membres en exercice : **55**

Nombre de membres présents : **44**

Nombre de membres ayant

donné pouvoir : **9**

Nombre de membres excusés : **1**

Nombre de membres absents : **1**

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le trente avril et le cinq mai deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaires ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le cinq mai deux mille vingt-six.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du même code.

**Objet : SEROC - Désignation des représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau au Comité Syndical**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Valérie CATHERINE			Mme Vanessa LARCHER		
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Pierrette MAURICE			M. Sylvain DELANGE		
Mme Sandrine PARISY	X				
M. Hervé PONDEMER	X				
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Arnaud BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jérémy MORU	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaïne MARIE	X				
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
Mme Vanessa LARCHER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
Mme Isabelle PAUTRET	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Anthony LEROYER	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
M. Christophe ENGUEHARD	X				
Mme Noémie ESNOULT	X				
M. Olivier JEANNEAU				X	
M. Sylvain LEROYER	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
Mme Anita GUILLOUET	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Catherine BROCHET	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Edward LAIGNEL					
Mme Sandrine LEPETIT					
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. James LOUVET	X				
Mme Cécile RAULD	X				
Mme Caroline TORTORICI					
M. Frédéric TREFEU	X				
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Frédéric BROGNIART					
Mme Noëlle BRU	X				
M. Romain LE MOAL	X				
M. Patrice LEPAINTEUR	X				
M. Patrick POUPION					
Mme Mathilde SOINARD	X				
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Eddy COUTARD	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	X				
Mme Maryse DUVAUX	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Marie-Line GUEDJ	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) <u>par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Sébastien LEBRUN	X				
M. Michel LELARGE	X				
Mme Hélène LEPRINCE	X				
M. Patrice MARCHAND			M. Lucien BAZIN		
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
M. Alexandre PORÉE	X				
Mme Martine ROBBES	X				
M. Jacques SALLARD			M. Pascal MARTIN		
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>55</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>44</b>		
<b>Quorum</b>			<b>28</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>53</b>		

**Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le périmètre du SEROC (Syndicat mixte de traitement Et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados) s'établit comme suit :

- Syndicat Mixte Intercommunal des Surplus Ménagers du Bessin (SMISMB) dit COLLECTEA
- Communauté de Communes Seules Terre et Mer
- Communauté de Communes de l'Intercom de la Vire au Noireau
- Communauté de Communes de Pré-Bocage Intercom.

Le SEROC, assure les missions suivantes :

- Tri et valorisation des matériaux recyclables,
- Traitement et élimination des déchets ultimes,
- Réalisation et gestion des plateformes de compostage,
- Mise en place du compostage individuel,
- Réhabilitation, entretien et suivi des anciennes décharges,
- Communication auprès des usagers sur le tri et la réduction des déchets,
- Réalisation et gestion de déchèteries (compétence optionnelle).

Les objectifs de la collectivité : améliorer la quantité et la qualité du tri, augmenter la valorisation des déchets, réduire l'enfouissement.

Par mail en date du 2 mars 2026, le SEROC a confirmé aux services de l'Intercom de la Vire au Noireau que suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit désigner **10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants** pour siéger au sein du comité syndical.

**Il est ainsi demandé au Conseil Communautaire de procéder à la désignation des représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau appelés à siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du SEROC.**

**Pour information, cette instance est soumise au règle du quorum (plus de la moitié des membres du comité syndical doivent être présents pour que les réunions puisse valablement se tenir)**

Conformément à l'article L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

*Les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la présente partie.*

*Pour l'application du second alinéa de l'article L. 5211-3, ils sont soumis aux dispositions applicables aux syndicats de communes.*

*Pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres.*

*Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.*

*Le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.*

Ces désignations interviennent conformément aux dispositions de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicables à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu des dispositions de l'article L5211-2 du même code, et à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1 :

*Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.*

*Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.*

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide, pour cette désignation, de ne pas procéder au vote à scrutin secret.

Font acte de candidatures les élus suivants :

Territoires	10 Titulaires	10 Suppléants
<b>Vire Normandie :</b> (3 titulaires et 3 suppléants)	M. Corentin GOETHALS	M. Eddy COUTARD
	M. Pascal MARTIN	Mme Nicole DESMOTTES
	M. Philippe MORIN	Mme Maryline GUEDJ
<b>Souleuvre-en-Bocage :</b> (3 titulaires et 3 suppléants)	Mme Catherine BROCHET	M. Régis DELIQUAIRE
	Mme Marie-Line LEVALLOIS	Mme Chantal LAFORGE
	M. Frédéric TREFEU	M. Philippe PLESSIS
<b>Pôle géographique Séverin :</b> (2 titulaires et 2 suppléants)	Mme Coraline BRISON-VALOGNES	M. Denis JOUAULT
	M. Christophe ENGUEHARD	Mme Nathalie LECONTE
<b>Pôle géographique Condéen :</b> (1 titulaire et 1 suppléant)	M. Hervé PONDEMER	M. Sylvain DELANGE
<b>Valdallière :</b> (1 titulaire et 1 suppléant)	M. Patrick POUPION	M. Romain LE MOAL

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidats.

- Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

Ces seules candidatures ayant été déposées pour chaque poste à pourvoir, les élus nommés dans le tableau ci-dessus sont ainsi désignés pour siéger au sein de cette instance.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc - 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS  
Secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

